

Jean Meyriat

Président du CN2
Conversion des langues écrites

LA TRANSLITTÉRATION EN QUESTION

LES BIBLIOTHÉCAIRES, comme tous ceux qui ont à travailler sur des documents de toute origine, recourent depuis très longtemps à la translittération, modalité la plus courante de la technique de conversion des écritures.

Les bibliothèques très grandes, comme notre Bibliothèque nationale, ou très spécialisées contournent cette difficulté en établissant un catalogue distinct pour chaque (grande) langue : arabe, chinois, etc. Mais cela ne satisfait que les linguistes ou les locuteurs

des langues concernées. Dans la plupart des cas, il reste nécessaire de ramener à une même écriture – celle de la majorité des usagers – des documents graphiquement hétérogènes, pour trouver dans un même catalogue tous les documents dont on

Faciliter la communication interculturelle

Quand on doit gérer ensemble des écrits de diverses origines, on se trouve en effet vite confronté aux problèmes créés par la diversité des caractères graphiques utilisés. Un usage courant est de transcrire dans sa propre écriture l'énoncé transmis par une écriture étrangère. On écrit alors ce qu'on entend à travers le filtre de sa propre langue et de sa phonétique particulière – en sorte que, dans chaque groupe linguistique, les formes prises par un même mot deviennent différentes. Les éditeurs anglais, allemands, espagnols ou italiens publient les œuvres de l'écrivain russe que les Français appellent Tchekov respectivement sous les noms de Chekov, Tschechow, Chejov et Cecow. Elles seront donc séparées dans le catalogue d'une bibliothèque qui les possède toutes, ou dans l'index d'une bibliographie de la littérature européenne.

Liste des normes ISO et AFNOR

ISO 9 : 1986

DIS ISO 9

Documentation - Translittération des caractères cyrilliques slaves en caractères latins

Information et documentation - Translittération des caractères cyrilliques en caractères latins - Langues slaves et non slaves

NF ISO 9

EP jusqu'au 20 décembre 1992 (Z 46-001)

ISO 233 : 1984

Documentation - Translittération des caractères arabes en caractères latins

DIS 233 partie 2

Translittération simplifiée de l'arabe

Z 46-002

au programme de publication

ISO 259 : 1984

Documentation - Translittération des caractères hébraïques en caractères latins

DIS 259 partie 2

Translittération simplifiée de l'hébreu EP jusqu'au 20 décembre 1992 (Z 46-003)

ISO/R 843 : 1968

Système international pour la translittération des caractères grecs en caractères latins

EP jusqu'au 20 juin 1992 mais projet remis en cause

ISO/DIS 843

(Z 46-004)

ISO 3602 : 1989

Documentation - Romanisation du japonais (écriture en kana)

NF ISO 3602

(Z 46-005)

ISO 7098 : 1991

Information et documentation - Romanisation du chinois

NF ISO 7098

(Z 46-010)

ISO/CD 9984

Documentation - Translittération des caractères géorgiens en caractères latins

ISO/CD 9985

Documentation - Translittération des caractères arméniens en caractères latins

ISO/CD 11941

Information et documentation - Translittération du coréen en caractères latins

a en même temps besoin. Un historien des idées qui doit retrouver les ouvrages de Hegel ne veut pas les chercher successivement dans des catalogues différents selon qu'ils ont été publiés en Allemagne ou en France, en Russie ou en Grèce. On n'imagine pas non plus que celui qui

La transcription conduit à des graphies différentes

consulte une bibliographie internationale spécialisée soit obligé de chercher les publications relatives au sujet qui l'intéresse dans une dizaine ou plus de sous-ensembles assortis chacun d'un index dans l'écriture concernée.

C'est aussi le cas des atlas : l'utilisateur d'un atlas publié en Allemagne ne voudra pas chercher dans un index en arabe le nom de la capitale du Yemen.

Pour répondre à ce besoin, et donc faciliter la communication interculturelle par des moyens écrits, il faut savoir ramener à une écriture unique les systèmes d'écriture les plus divers, c'est-à-dire les convertir en une écriture qui est normalement celle du pays d'utilisation – romaniser en France ou en Amérique, cyrilliser en Russie, arabiser en Jordanie... –, et le faire de la même façon partout, ce qui demande une normalisation.

Transcription et translittération

C'est à quoi, depuis 1948, s'appliquent l'ISO et les principaux comités nationaux de normalisation, qui ont créé chacun un sous-comité chargé de normaliser la conversion des systèmes d'écriture. Ces comités reprennent une distinction faite par la Conférence internationale des linguistes, réunie à Copenhague en 1925, entre les deux procédés de conversion : la transcription et la translittération. Une définition en est donnée dans le préambule de toutes les normes internationales perti-

nentes : « *La transcription est l'opération visant à noter la prononciation d'une langue donnée au moyen du système de signes d'une langue de conversion. Un système de conversion repose nécessairement sur les conventions orthographiques de la langue de conversion. La translittération est l'opération qui consiste à représenter les caractères d'une écriture alphabétique ou syllabique par les caractères d'un alphabet de conversion. En principe, cette conversion doit se faire caractère par caractère* ». Elle ne s'inquiète pas de la prononciation, qui est variable dans chaque langue pour la plupart des caractères.

La transcription conduit donc à des graphies différentes pour rendre les mêmes mots ou syllabes dans les différentes langues-cibles, comme l'illustre l'exemple donné dès le début de cet article. Elle ne peut être internationalement uniforme qu'en vertu d'une décision autoritaire. C'est ainsi que le gouvernement chinois ayant officialisé le système pinyin pour l'écriture du chinois en caractères latins, celui-ci a été consacré, en 1982, comme norme internationale pour la romanisation du chinois. Mais pour toutes les écritures alphabétiques ou syllabiques, c'est la translittération qui est recherchée par l'ISO, et avec elle par les principaux comités nationaux : en France, par le CG 46/CN 2 de l'AFNOR.

Les détracteurs de la translittération font valoir qu'elle produit des séquences de caractères latins qui ne sont pas prononçables, ou qui le sont autrement que ne le serait l'écrit original. Mais un mot translittéré n'est pas fait pour être prononcé. Pour qui ne connaît pas la langue originale, il fournit un équivalent graphique qui permet la conservation et la transmission du texte écrit, sans équivoque possible, par tout moyen de communication humain, mécanique ou électronique. Pour qui connaît cette langue, il permet de reconstituer mentalement (ou matériellement) la graphie originale et de la prononcer. Cette connaissance de la langue est de toute façon indispensable : qui donc, ne connaissant pas l'anglais, saurait comment prononcer correctement les

chaînes de caractères « *enough* » ou « *dough* », qui pourtant ne résultent pas d'une translittération ?

Considérations politico-psychologiques

On fait valoir aussi que les progrès de l'informatique rendent moins utile la translittération, puisqu'il est désormais possible de traiter par ordinateur des jeux différents de caractères, et qu'on prépare même la normalisation d'un jeu universel de caractères codés. Mais, d'une part, cette capacité n'est utilisable que par de grosses installations disposant de périphériques très évolués ; d'autre part, elle ne satisfait pas le besoin de regrouper en une série alphabétique unique des documents originellement écrits en caractères différents.

D'un autre ordre, et peu cohérentes avec les précédentes, sont les critiques adressées à la technique de la translittération du fait qu'elle conduit à utiliser des accents et autres signes diacritiques, qui, argue-t-on, « *ne sont pas disponibles sur les terminaux du télex ni sur les machines à écrire courantes* ». Mais ces objections viennent paradoxalement d'adeptes de la codification généralisée des jeux de caractères, qui se réjouissent d'en utiliser une variété aussi grande que possible. En fait, elles sont émises surtout par des Anglo-saxons, privilégiés par le maniement d'un alphabet latin qui comprend seulement 26 lettres, alors que ceux des Français, des Espagnols, des Italiens, des Roumains...

Un mot translittéré n'est pas fait pour être prononcé

en comportent chacun de 30 à 40. On peut voir là un sous-produit de l'impérialisme linguistique des anglophones. C'est la raison pour laquelle Anglais et Américains restent à l'écart de cette normalisation internationale et conservent imperturbablement leurs systèmes de trans-

cription traditionnels, reposant sur la façon dont ils prononcent des langues étrangères. Pour certaines écritures, notamment le cyrillique, ils refusent par principe de recourir à des signes diacritiques, bien que l'informatique soit devenue parfaitement capable de gérer des caractères accentués ou diacrités. Eux-mêmes, d'ailleurs, utilisent autant qu'il le faut ces signes diacritiques pour romaniser des écritures orientales. Mais la logique a peu à voir dans ce débat.

De telles considérations politico-psychologiques, qui interfèrent avec la recherche de solutions techniques permettant le bien-être des utilisateurs, sont malheureusement à l'origine de la lenteur avec laquelle pro-

gresse la normalisation en ce domaine. La translittération du coréen, qui ne présente pas de grosses difficultés techniques, a été très longtemps retardée par des désaccords entre les spécialistes des deux Républiques de Corée. C'est le dégel politique récent qui a permis d'aboutir à l'élaboration en commun d'un projet de norme internationale. Quant au grec, dont l'alphabet ne comprend pourtant que 24 caractères, il a fallu plus de quinze ans pour lui trouver une translittération acceptable : la raison essentielle de cette lenteur est la différence des formes sous lesquelles des mots empruntés au grec sont entrés depuis longtemps dans chacune des grandes langues

européennes, ce qui crée des habitudes invétérées liées à l'histoire et à la graphie des différentes langues.

Il a néanmoins été déjà possible d'élaborer des normes pour la translittération des écritures cyrillique, arabe, hébraïque et japonaise – en kana –, ainsi que pour la romanisation du chinois. Les travaux pour la translittération de l'arménien, du géorgien, du thaï et du nagari sont en bonne voie. Il a été fait état plus haut de ceux qui sont plus ou moins près d'aboutir pour normaliser la translittération du grec et celle du coréen. Le chantier reste ouvert et actif.

Mai 1993